question est du plus haut intérêt pour notre province et elle seule suffit pour nécessiter une complète représentation de la province de Québec. N'y soyons pas indifférents si nous voulons l'obtenir. La Chambre nationale des Etats-Unis a déjà témoigné de ses bonnes dispositions à l'égard du Canada, montrons aux Etats-Unis que nous ne sommes pas indifférents à leurs bons procédés et par dessus tout que la Province de Québec la plus intéressée dans le traité de Réciprocité ne brille pas par son absence, mais qu'elle soit au contraire sur le champ, prête à combattre pour le renouvellement d'un traité qui a déjà été si favorable à cette province.

Agréez mes salutations, Monsieur le Rédacteur, et croyez moi toujours,

Votré tout dévoué,

UN MARCHANT CANADIEN.

Montréal, 27 déc. 1872.

Marchandises de laine et coton.

A Monsieur le Rédacteur du *Négociant Canadien*,

Monsieur,

Dans la discussion que la Chambre de Commerce de Hamilton a eue sur la Révision du tarif, le comité appointé pour étudier la question a fait rapport de porter à vingt pour cent le droit sur les marchandises qui peuvent se manufacturer en Canada. Je ne vois pas, monsieur, qu'un droit de cinq pour cent en plus que nous avons aujourd'hui favoriserait nos manufactures de laine et de coton. Ce n'est pas la protection qui manque à ces manufactures, mais bien un marché où écouler le produit de leurs fabriques. Pour peu qu'il s'en établisse d'autres, leur production ne pourra s'écouler faute de marché. Quant à la protection, il n'y a pas de doute qu'elle est suffisante puisqu'elle permet à quelques-uns de nos fabricants d'exporter même en Angleterre. A mon point de vue ce qu'il nous faudrait ce serait de nous ouvrir le marché américain. Là nous pourrions lutter avantageusement avec nos voisins et nous verrions alors s'établir avec plaisir de nouvelles manufactures qui trouvant un marché avantageux occuperaient à l'année ronde notre population que nous retiendrions au milieu de nous au lieu de la voir s'émigrer aux Etats-Unis pour travailler dans de semblables manufactures que celles que nous pourrions établir. Ce n'est pas tant la protection qu'un marché qu'il nous faudrait.

DRY GOODS.

Montréal, 28 déc. 1872.

La Grève des Mineurs.

Les mineurs de la Pensylvanie viennent de se mettre en grève, en vue d'obtenir une augmentation de salaire de 10 cents par tonne de charbon. Ils recevaient en dernier lieu 70 cents par tonne, sauf ceux employés dans la mine dite Derby, qui recevaient 75 cents. Il y a une quinzaine de jours, les mineurs avaient prévenu leurs patrons que, si l'augmentation requise ne leur était pas accordée, ils cesseraient de travailler à partir du 14 courant au soir. Ils ont tenu parole. Le 15, ils ont refusé de se remettre au travail, et les propriétaires, de leur côté, étant résolus à ne pas céder aux grévistes, l'exploitation de toutes les mines de cette région, sauf la Derby, demeure suspendue. Les propriétaires de cette dernière mine ont consenti à payer un supplément de 10 cents, afin de pouvoir exécuter des contrats importants récemment passés par eux.

Si, comme il y a lieu de craindre, la grève se prolonge un certain temps, elle ne peut manquer d'avoir des résultats désastreux, cette saison étant celle de l'année où le charbon est le plus demandé et où par conséquent, la suspension du travail des mines est le plus préjudiciable à tous les intérêts. Une hausse sensible du prix du charbon en sera la conséquence inévitable, et ce sera le public, en définitive, qui subira les frais de la grève. Mais les grévistes eux-mêmes sont les premiers à souffrir de l'état de choses créé par eux. Le prix de 70 cents par tonne, qu'ils recevaient en dernier lieu, est le plus élevé qu'ils aient jamais touché. Jusqu'au printemps dernier, le prix maximum était de 60 cents par tonne, et les propriétaires des mines sont fermement résolus à ne pas aller au-delà de l'augmentation de 10 cents qu'ils ont déjà accordée. Ils soutiennent que la prétention actuelle des ouvriers mineurs est déraisonnable ; qu'ils sont les mieux payés des travailleurs du pays, leurs salaires atteignant, en moyenne, $100 par mois, et que les propriétaires s'exposeraient à des pertes certaines en consentant à une augmentation des frais d'extraction.

Les ouvriers, d'autre part, disent qu'ils ont reçu l'ordre de se mettre en grève de leur société, l'Union, dont le siége est à Philadelphie, et qu'ils sont forcés d'obéir, sans se préoccuper de la possibilité ou de l'impossibilité d'accéder à leur requête.

Telle est la situation, et rien ne fait prévoir qu'un des partis en conflit puisse être amené à composition. Quant à la ressource de remplacer les grévistes par d'autres ouvriers, non membres de l'Union, il n'y faut pas penser, car les non-unionistes seraient immanquablement exterminés par les unionistes. Les mines de charbon resteront donc inexploitées jusqu'à nouvel ordre, et les consommateurs du pays entier ne tarderont pas à souffrir des conséquences de la grève.

(*Courrier des Etats-Unis.*)

Les Budgets.

Tout bon père de famille doit établir les dépenses de sa maison, en raison de ses ressources, afin de ne point, à la fin de l'année, trouvent une dette à solder, un manquant dans son avoir, un déficit, en un mot, dans son *budget*,

Le budget est la somme des ressources et dépenses à faire dans le courant d'une année, par un particulier ou par un pays.

Comme tout particulier, en effet, un Etat constitué doit avoir ses revenus, comme il a ses décharges. Chaque année le gouvernement dresse son bilan, par doit et avoir, comme une maison de commerce, et cherche à équilibrer les deux côtés de balance.

Les revenus d'un pays proviennent de ce qu'on appelle les impôts ou contributions. « Les revenus de l'Etat sont une portion que chaque citoyen donne de son bien pour avoir la sûreté de l'autre ou pour en jouir agréablement. »

Ce paiement doit donc être réglé de telle façon, que chaque citoyen supporte le poids de l'impôts, en raison du bien qu'il en retire.

C'est ce règlement bien difficile, qu'il appartient aux gouvernants de faire avec justice et impartialité.

Le travail général, c'est dire le vote du budget, n'est du ressort, en France, que de l'assemblée nationale,

C'est de ce travail ardu, difficile, que s'occupe aujourd'hui la Chambre de nos représentants.

Nos élus ont à trouver les sommes nécessaires pour faire face aux dépenses de la France, et à en autoriser l'emploi.

Nous avons, dans notre dernier numéro, reproduit la partie du Message du président de la République traitant la question de notre situation en général ; nous donnons plus loin un tableau du ministère des finances, qui explique comment se divisent les revenus directs et indirects. Nous croyons qu'il est intéressant de montrer maintenant à nos lecteurs quel est le montant des dettes des différents Etats du monde à ce jour. Ce tableau, publié dans un journal anglais, n'est pas sans doute exempt de quelques erreurs, nous le donnons tel qu'il est, en livres sterling.

Ce travail montre également de quelle somme énorme on a grevé les Etats depuis dix années.

Il serait intéressant de savoir maintenant dans quelle proportion se sont accrus les ressources privées, pour faire face à ces augmentations de dépenses.

Voici, pour l'instant le relevé du journal anglais :

	1862 Liv. ster.	1872 Liv. ster.	Augment. Liv. ster.
R. Argentine	3.000.000	17.570.000	14.500.000
Autriche	250.000.000	300.000.000	50.000.000
Allemagne	60.000.000	120.000.000	6 .000.000
Bolivie	nominal	2.000.000	2.000.000
Belgique	26.200.000	30.000.000	3.800.000
Brésil	5.000.000	60.000.000	55.000.000
Chili	2.800.000	7.500.000	4.700.000
Costa Rica	nominal	3.400.000	3.400.000
Danemark	11.000.000	12.800.000	1.800.000
P. Danubienne	néant	5.000.000	5.000.000
Egypte	3.300.000	45.700.000	41.700.000
Espagne	150.000.000	300.000.000	150.000.000
Etats-Unis	75.000.000	470.000.000	395.000.000
France	396.000.000	970.000.000	574.000.000
Guatelama	300.000	6.000.000	30 .000
Honduras	néant	5.000.000	5.000.000
Hollande	87.000.000	80.000.000	D. 7 000.000
Italie	100.000.000	275.000.000	175.000 000
Japon	néant	1.000.000	1.000.000
Mexique	20.000.000	60.000.000	40.000.000
Paraguay	néant	3.000.000	3.000.000
Pérou	5.500.000	37.000.000	31.500.000
Portugal	33.000.000	65.000.000	32.000.000
Russie	230.000.000	350.000.000	120.000.000
Suède	3.000.000	6.000.000	3.000.000
Turquie	23.000.000	130.000.000	107.000.000
Uruguay	4.000.000	6.000.000	2.000.000
Venezuela	5.000.000	8.000.000	3.000.000
Totaux : L.	493.100.000	869.800.000	876.700.000

L. V. MATHIEU.

La ligne télégraphique d'Australie.

Vendredi dernier, à Londres, dans un banquet de 300 couverts, sous la présidence du comte de Kimberley, a été célébrée l'ouverture des communications télégraphiques entre l'Angleterre et l'Australie. Après les toasts portés à la reine, au prince et à la princesse de Galles, plusieurs discours ont été prononcés. Pendant le dîner, un télégramme ainsi conçu a été adressé aux colonies d'Australie :

" La société assistant au dîner du télégraphe australien se joint à moi pour porter un toast à la postérité des colonies et se réjouit de ce nouveau lien d'union entre les différentes parties de cet empire. "

Le président a donné ensuite lecture du